

Emblème national de la Cinquième République, le **drapeau** tricolore est né de la réunion, sous la Révolution française, des couleurs du roi (blanc) et de la ville de Paris (bleu et rouge). Aujourd'hui, le drapeau tricolore flotte sur tous les bâtiments publics. Il est déployé dans la plupart des cérémonies officielles, qu'elles soient civiles ou militaires.

La Marseillaise de Rouget de Lisle est à l'origine chant de guerre révolutionnaire et hymne à la liberté, la Marseillaise s'est imposée progressivement comme un **hymne** national. Elle accompagne aujourd'hui la plupart des manifestations officielles.



Même si la Constitution de 1958 a privilégié le drapeau tricolore comme emblème national, **Marianne** incarne aussi la République Française. Les premières représentations d'une femme à bonnet phrygien, allégorie de la Liberté et de la République, apparaissent sous la Révolution française. Symbole de liberté, le bonnet phrygien était porté par les esclaves affranchis en Grèce et à Rome.

La **devise** « Liberté, Égalité, Fraternité » est invoquée pour la première fois lors de la Révolution française. Elle est inscrite dans la constitution de 1958 et fait aujourd'hui partie de notre patrimoine national. La devise est réinscrite sur le fronton des édifices publics à l'occasion de la célébration du 14 juillet 1880. On la trouve sur des objets comme les pièces de monnaie ou les timbres.

La **fête nationale** française a lieu chaque année le 14 juillet. Elle commémore deux dates : la Prise de la Bastille, par les Parisiens révoltés le 14 juillet 1789, et la Fête de la Fédération du 14 juillet 1790, qui célébrait le premier anniversaire. Elle donne lieu à des manifestations officielles (défilés militaires, prises d'armes) et des réjouissances populaires (bals et feux d'artifices).

Le **coq** apparaît dès l'Antiquité sur des monnaies gauloises. Si la République française lui préfère aujourd'hui le symbole de la Marianne, il figure toutefois sur le sceau de l'Etat : la liberté assise tient un Coq sur un canon avec gouvernail sur lequel est représenté le coq. Il est surtout utilisé à l'étranger pour évoquer la France, notamment comme emblème sportif.

Marque distinctive et signe d'autorité, le **sceau** était détenu par les différents pouvoirs civils ou religieux et par le roi lui-même. Aujourd'hui l'usage du sceau n'est réservé qu'à des occasions solennelles comme la signature de la Constitution. La presse servant à établir le sceau est conservée dans le bureau du ministre de la justice qui porte toujours le titre de « garde des sceaux ».

# Les symboles de la République - Définitions -